

## Séance du 18 juillet 2011

L'an deux mil onze, le dix-huit du mois de juillet à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr RAGER Dominique, Maire

Présents : Mmes Réveillère - Pubert - Brousseau  
Mrs Rager – Lavau – Tétaud – Alletru - Lefèvre – Hannard – Pillaud – Choyeau

Absents :

Secrétaire de Séance : Mme Pubert Anne-Sophie

Date de la convocation	12/07/2011	Nombre de délégués : - en exercice	11
Date d'affichage	12/07/2011	- présents	11

~~~~~

### **2011-07-028 Pêche au plan d'eau communal : convention avec la boulangerie de St Martin-Lars**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes liés à la fermeture de la pêche au plan d'eau communal.

Il propose au Conseil Municipal de rouvrir la pêche au plan d'eau dès que possible en passant une convention avec la boulangerie. La pêche serait autorisée par la vente de carte à la journée.

Monsieur le maire demande l'avis au Conseil Municipal sur cette proposition et de fixer des tarifs à la journée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'ouvrir la pêche au plan d'eau à compter du 1<sup>er</sup> août 2011 en passant une convention avec la boulangerie
- Décide de fixer les tarifs suivants :
  - 2 €/jour pour les habitants et les résidents de la commune à partir de 14 ans
  - 4 €/jour pour les hors communes
  - 2 €/jour pour les enfants jusqu'à 14 ans du camping du Colombier
- Autorise le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à ce dossier.

Cette décision a été prise lors de la séance du 9 juin dernier.

~~~~~

### **2011-07-029 Motion pour le maintien d'un établissement pénitentiaire dans le sud-Vendée**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 5 juillet dernier de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon concernant le projet d'établissement pénitentiaire vendéen.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une motion insistant sur la nécessité que cette implantation soit réalisée dans le Sud-Vendée.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- Adopte la motion suivante :

Un projet de restructuration des établissements pénitentiaires afin d'adapter le parc pénitentiaire aux exigences de la loi est actuellement en cours. Concernant la Vendée, plusieurs Communes se sont portées candidates pour accueillir un futur centre pénitentiaire. Les principales candidatures sont celles de La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte et Luçon. Les dossiers sont étudiés par les services de l'Etat et tout particulièrement par le Ministère de la Justice.

Depuis plusieurs décennies, le Sud-Vendée est la partie de notre département qui se développe le moins rapidement. Cette situation s'observe sur de nombreux points. On peut notamment se référer à

des indicateurs sociaux et économiques comme la densité de population, la répartition des activités économiques etc.

Les candidatures de Fontenay-le-Comte et de Luçon présentent un point commun qui est celui, à terme, de permettre de concourir, par la présence de cet établissement pénitentiaire et les retombées directes et indirectes qui en découlent, à redynamiser un territoire qui dépasserait largement les strictes limites communales de la Ville retenue. L'implantation de cet établissement dans le Sud-Vendée serait déterminante pour l'avenir de ce territoire.

Le choix de La Roche-sur-Yon serait un choix facile, celui du Sud-Vendée serait la marque d'une ambition, d'une réelle volonté politique pour répondre aux attentes et aux besoins d'une population et d'élus locaux volontaristes car attachés au développement de leur territoire et au maintien des services publics.

Les dossiers luçonnais et fontenaysien répondent à cette attente. Il est nécessaire que cet établissement soit implanté dans notre bassin de vie.

Nous espérons que l'Etat choisira une de ces deux Communes.

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits